

BOURSEUL

Bulletin Municipal - Décembre 2015

Joyeuses Fêtes et Bonne Année 2016



*Retour sur le
Comice agricole
du 5 septembre...*



N°108

Infos municipales

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Monsieur le Maire, entouré de l'équipe municipale vous présentera ses vœux,
à la salle polyvalente, le samedi 9 janvier 2015, à 11h.

● NOCES DE DIAMANT

Pierre et Louise Macé ont fêté leurs noces de diamant le 10 octobre 2015, 60 ans, jour pour jour, après leur mariage célébré à Plancoët en 1955.

C'est en venant aider sa sœur qui habitait «La Mainguais» que Louise, la «Plancoëtine», a aperçu Pierre pour la première fois. Quelques temps plus tard, ils se sont rencontrés à un bal à la salle de la Cigale à Bourseul. L'année suivante, deux jours après

son vingtième anniversaire, Louise épousait Pierre à Plancoët. Ils sont venus s'installer dans la ferme familiale à "La Croix". Pendant les six premières années, ils travailleront en famille avant de prendre la direction de l'exploitation jusqu'en 1990, année du départ en retraite. Pierre a été membre du conseil municipal pendant 24 ans dont 12 comme adjoint, il a d'ailleurs reçu une médaille pour plus de 20 ans d'engagement communal.

De leur union sont nés Jean-Pierre et Catherine. Pierre et Louise le reconnaissent, ils ont la chance que leurs enfants habitent près de chez eux et c'est très appréciable. Les générations suivantes sont composées de six petits-enfants et treize arrière-petits-enfants.

Aujourd'hui le couple coule une retraite paisible rythmée par les participations aux clubs de la bonne humeur et de la boule Bourseulaise. Le jardinage prend aussi une part importante dans leurs activités avec surtout une passion pour les fleurs et pour le vérifier, il suffit de passer devant la maison.



● Un au-revoir à notre doyenne Angélique Hamon

Angélique nous a quittés le 10 juin dernier à l'âge de 95 ans.

La petite Angélique RENAULT était née le 15 octobre 1919 à Taden. Puis, à l'âge de 8 ans, elle a accompagné ses parents au village de «La Saudrais» à Corseul.

Elle se maria en 1946 avec Marie-Ange HAMON et tous deux s'installeront à «La Roblinais» à Bourseul. Elle y a vécu jusqu'à la fin de sa vie, entourée de ses enfants et petits-enfants.

● REPAS DU CCAS

C'est le samedi 21 Novembre que les membres du Centre Communal d'Action Sociale avaient invité toutes les personnes nées avant 1948 pour le traditionnel repas. Une nouveauté cette année : une formule plat unique, et c'est un couscous qui a été distribué aux 131 convives présents dans la salle des fêtes.

C'est la société DSP, traiteur à Saint-Michel de Plélan, qui avait été retenue pour la préparation du repas. Côté animation, nous avons contacté Ann Laora que nous avons vue lors de la soirée cabaret de l'association «Moto Club». Son répertoire, qui va des années trente à nos jours en passant par «La ballade Irlandaise» de Renaud à «Il suffirait de presque rien» de Serge Reggiani a séduit le public. Elle a également su faire la place aux chanteurs locaux et partager un duo improvisé. Les danseurs et danseuses n'ont pas été oubliés avec quelques valse, paso-doble ou madison. Bref un après-midi qui a plu à toute l'assistance et qui sera reconduit en 2016, vraisemblablement le samedi 19 novembre.



Sommaire

Informations municipales.....	p. 2
Mot du Maire.....	p. 3
Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux.....	p. 4/5
Infos utiles.....	p. 6/7
La vie communale.....	p. 8/9
Etat civil	
Calendrier des fêtes	
Environnement et Urbanisme.....	p. 10
Informations municipales, suite.....	p. 11/12

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Danielle ROUSSIN
Sylvie LABBÉ
Franck JOSSET
Michel LEFEUVRE
Ludivine ALVES PEREIRA
Madeleine ABBÉ
Marcel RAFFRAY
Hervé JOSSELIN
Philippe DAULY

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85



DISTRIBUTION : 550 exemplaires
Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17
mairie.bourseul@orange.fr

Je ne pouvais pas faire cet édito sans évoquer la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a été votée cet été à l'assemblée nationale. Vous avez pu lire et entendre beaucoup de choses à ce sujet et principalement le nouveau découpage des régions. Si nous, bretons, n'avons pas été concernés par ce changement, la loi touche quand même tout le monde de par les modifications de périmètre des Communautés de Communes et des transferts de compétences qui y sont liés. Au moment où je rédige cet édito, je suis incapable de vous dire ce que sera notre communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle les nouvelles structures seront effectives.

Parmi les compétences qui seront automatiquement transférées, on peut noter l'eau, l'assainissement collectif, et ce, au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Concernant les PLU, ce n'est pas obligatoire, mais ils ne seront plus subventionnés alors que les PLUI le seront, c'est pourquoi le conseil municipal s'est prononcé pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je profite pour rappeler que tous travaux de clôtures, de modifications de façades ou le changement de destination d'un bâtiment sont soumis à l'obtention d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. J'ai remarqué plusieurs chantiers réalisés sans document d'urbanisme, c'est prendre des risques qui n'en valent pas la peine car si les travaux ne sont pas conformes au PLU, les propriétaires s'exposent à une obligation de remise en l'état d'avant le chantier ou de destruction. Si c'est votre cas, il est sans doute encore temps de passer à la mairie pour régulariser la situation.

Nous avons décidé de faire procéder à une étude afin de prendre une décision définitive sur la possibilité de mettre en place un assainissement collectif aux villages du Pau, de la Ville es Roberts et de la Ville Hamonet. Je rappelle également que si vous souhaitez procéder à la mise aux normes de votre assainissement individuel, il existe désormais des aides, vous pouvez vous renseigner auprès du S.P.A.NC (service de la CCPP).

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'années et vous présentent tous mes vœux pour 2016.

Philippe DAULY,
Maire

Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux

Séances de mai à novembre 2015

● LA MAIRIE

CRÉATION DE POSTE

• Suite à la mise en place des TAP, Madame BRIEND a travaillé depuis un an à l'école par le biais de contrats à durée déterminée. Le dernier arrivant à son terme, monsieur le Maire propose de pérenniser le poste pour une durée horaire semaine à 17h20. Après la publication du poste, Madame BRIEND a été recrutée et est nommée stagiaire à compter du 1er Juillet 2015.

• Le conseil municipal avait décidé de la création d'un emploi supplémentaire aux services techniques sous la forme d'un emploi d'avenir. La personne qui avait été recrutée ayant démissionné, il convenait de procéder à son remplacement. Après avoir pris contact avec la mission locale pour s'assurer de son éligibilité, c'est Monsieur Dylan TRANCHANT de Bourseul qui a été retenu pour un contrat de trois ans.

RELIURE DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

Monsieur le Maire propose de faire réaliser la reliure des registres d'état civil pour les années 2009 à 2013. La société SEDI a fourni un devis d'un montant de 177€ HT. Ce devis est accepté à l'unanimité.

● GROUPE SCOLAIRE

FRAIS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Pour l'année scolaire 2014/2015 le montant de la participation est fixé à 546,25€ par enfant des communes de Saint-Méloir-des-bois, Saint-Michel de Plélan et Plorec sur Arguenon. L'ensemble de ces participations représente un total de 17206,88€.

ÉCOLE

Monsieur RAFFRAY fait part au conseil municipal qu'un questionnaire portant sur la réforme des rythmes scolaires, préparé par l'éducation nationale, a été envoyé aux 106 familles de parents d'élèves. 43 ont répondu. Les mairies étaient chargées de recueillir les réponses et d'en faire un condensé dans un document fourni par l'éducation nationale. Une réunion a été organisée pour en faire le compte-rendu aux parents à laquelle 19 familles ont participé, ce qui a permis d'échanger sur cette réforme. Selon les prévisions, les effectifs attendus sont de 140 élèves en début d'année scolaire et 145 en fin.

● PROJET DE LOTISSEMENT

Après des échanges avec le cabinet A+B, le projet de lotissement de la Louvelais a subi plusieurs modifications. Monsieur le Maire et Monsieur JOSSELIN présentent la dernière version comprenant 32 lots individuels pour des surfaces variant de 450 à 1 000 m² et un lot prévu pour 6 logements destinés à la location et dont la réalisation sera confiée à Côtes d'Armor Habitat. Le conseil municipal valide le projet tel qu'il est présenté et chacun recevra le projet de règlement pour validation.

● TERRAIN DE FOOTBALL - ENTRETIEN

Madame ABBE a été chargée de demander des devis pour l'entretien des sapins qui entourent le stade de football. Certaines entreprises proposent une taille au lamier. Une propose l'abattage et le broyage des sapins les plus vieux situés au bord de la route de Corseul et à l'arrière du terrain, les autres étant simplement taillés. Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise LECHEVESTRIER pour un montant de 1 640€ HT consistant à abattre et broyer une partie des sapins. Il décide également de profiter de la venue de l'entreprise pour faire la même opération aux sapins situés entre le site de la coopérative du Gouessant et l'école.

● CIMETIÈRE

Madame ABBE était chargée de trouver une solution pour permettre de faire paraître le nom des défunts dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir. Elle a fait trois propositions au conseil municipal et ce dernier a opté pour une plaque en granit pour un montant de 327€ TTC. Les frais de gravure seront à la charge des familles. Les gravures devront respecter les normes fixées par le conseil municipal.

Les nouveaux tarifs des concessions sont fixés et applicables au 1^{er} juillet 2015 de la façon suivante :

Concession simple :

40€ pour 15 ans, 80€ pour 30 ans ou 130€ pour 50 ans.

Concession double :

80€ pour 15 ans, 160€ pour 30 ans ou 260€ pour 50 ans.

● PLUI

(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence « *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » afin de réaliser un PLUI Intercommunal et de prendre acte des dispositions techniques et financières s'y rapportant. La charge financière liée à ce projet est répartie entre la CCPP et les communes qui la composent. Ce montant par commune est pour une part fixe et pour l'autre en fonction de la population DGF. Pour Bourseul, ce montant prévisionnel est estimé à 1 617,90€ par an sur une période de 4 ans.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

● ASSAINISSEMENT COLLECTIF

MAÎTRISE D'ŒUVRE

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Les services de la CCPP ont été sollicités pour établir le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif permettant de finir le raccordement des habitations de la rue Chateaubriand. Pour cette mission d'assistance technique le montant est fixé à 900€ TTC. Le conseil municipal valide ce devis.

TARIFS - ANNÉE 2016

Le conseil municipal reconduit les tarifs d'assainissement collectif à l'identique pour l'année 2016, à savoir 68€ pour l'abonnement et 1,17€ par mètre cube d'eau consommée.

PROGRAMME DE VOIRIE 2015 OUVERTURE DES PLIS

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre lancé pour la réalisation des travaux de voirie 2015. La commission qui a procédé à l'ouverture propose de retenir la société COLAS en incluant la variante proposée soit une tranche ferme pour 42 673,80€ TTC et la tranche conditionnelle pour 14 855,40€ TTC. Le total des deux tranches étant inférieur au budget prévu, l'ensemble des travaux sera réalisé.

SACEM

La commune décide de renouveler le contrat avec la SACEM permettant l'organisation de trois manifestations musicales pour un coût de 131,94€ TTC.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉNERGIES

Le SDE (Syndicat Départemental d'Électricité) propose la constitution d'un groupement d'achat pour les besoins en énergie (gaz ou électricité). Les communes qui le souhaitent peuvent y adhérer par délibération suivie de la signature d'une convention. Le conseil municipal décide de participer au groupement d'achat.

S.D.E. - BORNE DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le conseil municipal émet un avis favorable pour le transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides » (IRVE) au Syndicat Départemental d'électricité (SDE) des Côtes d'Armor. Il émet également un avis favorable à la mise en place d'une borne sur la commune de Bourseul et propose comme emplacement les abords de l'atelier communal.

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GRDF

La commune percevra de la part de GRDF une taxe de 170€ au titre des 1 399 mètres de réseaux sur le domaine communal.

MISSION LOCALE

La Communauté de Commune Plancoët Plélan a décidé de laisser aux communes le soin de participer au financement de la mission locale dont le rôle est d'aider les personnes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle. La participation demandée est de 1,33€ par habitant, ce qui représente un total de 1 493,59€ pour la commune de Bourseul. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande de financement.

TRAITEMENT DES FAÇADES

Le constat ayant été fait sur l'état des enduits des bâtiments communaux, Monsieur JOSSELIN avait été chargé de proposer des solutions. Après avoir reçu plusieurs entreprises, le choix, validé par le conseil municipal, consiste dans l'achat d'un produit à la société PRIMALAB pour un montant de 1 408,75€ HT pour un fût de 245 kilogrammes permettant de traiter l'atelier communal, la salle des fêtes, la mairie et une partie de l'école. Ces travaux seront réalisés par les employés communaux avant la date du comice agricole. Monsieur JOSSELIN précise qu'il est

également prévu de repeindre les portes de l'atelier communal, du local associatif et du cimetière dans les mêmes délais.

SITE DU GOUessant

La coopérative a contacté Monsieur le Maire afin de concrétiser la vente du site situé rue Jules Ferry. Renseignements pris, Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ce dossier est, en principe, éligible au contrat de pays et qu'il est nécessaire que le dossier de demande de subvention soit réalisé avant la signature de l'acte de vente. Ce dossier va être préparé et sera mis en délibération lors du prochain conseil municipal.

ACHATS DIVERS

SÈCHE-LINGE

Le sèche-linge du groupe scolaire a dû être changé. L'achat d'un montant de 333,25€ HT a été réalisé auprès de l'EURL VIGNON de Bourseul.

PHOTOCOPIEUR POUR LA MAIRIE

Le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie est arrivé à son terme. Le photocopieur de l'école commence à donner des signes de fatigue et nécessite de nombreuses interventions en maintenance. M. RAFFRAY, chargé du dossier, a rencontré plusieurs fournisseurs et expose plusieurs solutions. Le conseil municipal opte pour l'achat d'un photocopieur neuf auprès de la société BRS pour la mairie au prix de 1 900€ HT, L'ancien appareil de la mairie sera transféré à l'école et la société BRS prolongera le contrat de maintenance.

MATÉRIEL POUR L'ÉCOLE

Lors du conseil d'école, les enseignants avaient demandé de nouveaux équipements informatiques. Il est proposé de donner un avis favorable à une partie de cette demande, le conseil municipal opte pour l'achat de 3 ordinateurs pour un total de 2 036,70€ TTC.

ABRIBUS

Le conseil municipal décide de la mise en place de deux abribus à Saint-Méen et à la Treunais. Le devis proposé par la société LEADER COLLECTIVITÉ NEVADIS a été retenu pour un total de 2 180€ HT.

TRONÇONNEUSE

A la demande des services techniques des devis sont proposés pour l'achat d'une tronçonneuse. Le choix du conseil municipal se porte sur l'achat d'une machine STIHL à la société Ouest Motoculture au prix de 355,73€ TTC.

BENNE MULTISERVICE

Suite à des propositions faites par l'ergothérapeute du centre de gestion des Côtes d'Armor, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une benne multiservice auprès de la société OUEST MOTOCULTURE au prix de 3 408€ TTC. Cet achat est pris en charge à 100% et sera remboursé par les fonds dans le cadre du FIPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).

PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU

Pour faire suite à une enquête publique qui s'est déroulée sur les mois de Mai et Juin 2015, le conseil municipal doit émettre un avis pour autoriser la CCPP à procéder à des travaux visant à l'entretien et la préservation des cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

● PERMANENCES DU MAIRE

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

● HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi	de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

● NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mairie Tél.: 02 96 83 02 17 - Fax: 02 96 83 06 16
Courriel: mairie.bourseul@orange.fr - Site: www.bourseul.fr

Atelier communal	02 96 83 03 65
Salle polyvalente	02 96 83 06 41
École Courriel: ecole.0220747t@ac-rennes.fr -	02 96 83 02 03
Cantine	02 96 83 04 81
Garderie	02 96 83 09 76

● PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour tout problème de droit privé, Monsieur PINON, Conciliateur de justice, peut vous aider. Une fois par mois, il tient une permanence à la mairie de Plancoët. Pour prendre rendez-vous, téléphoner au 02 96 84 39 70.

● LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Les horaires d'ouverture ont changé.

La trésorerie de Plancoët est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h,

Le service des Impôts de Dinan est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour connaître les informations fiscales et effectuer l'essentiel des démarches, le site impots.gouv.fr est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre le Centre des Impôts

Service au 0 810 467 687 ou 0810 IMPOTS
du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

● LE DON DU SANG 2016

Les collectes de sang auront lieu à la salle polyvalente de Pluduno aux dates suivantes:

Jeudi 21 janvier Mercredi 3 août
Jeudi 31 mars Mercredi 26 octobre
Mercredi 1^{er} juin



HORAIRES ET COORDONNÉES DE LA GENDARMERIE

Plancoët

Ouvert 7 jours / 7 de 8h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés,
de 9h à 12h et de 15h à 18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. : 02 96 84 13 99

Ploubalay

Ouvert les mardis, jeudis et samedis de 14h à 18h

5, rue Joliet - Tél. : 02 96 27 20 17

Au-delà de 19h, appeler en composant le 17.

● RECENSEMENT MILITAIRE

Pensez à venir recenser vos enfants, dès leurs 16 ans, au secrétariat de la Mairie, munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

● LES RESTOS DU CŒUR

La campagne d'hiver a commencé
le jeudi 3 décembre 2015.

L'accueil et la distribution se feront les jeudis de chaque semaine jusqu'à la mi-mars 2016 de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h15.

Les inscriptions se feront les jours de distribution.

Restos du cœur - ZA du Chemin vert - 22550 MATIGNON
Tél. 02 96 80 52 91



● LE C.L.I.C DU PAYS DE DINAN

Nous vous rappelons que pour répondre à la logique de proximité qui est la sienne, le C.L.I.C propose désormais des permanences délocalisées.

Elles ont lieu sur rendez-vous au 02 96 85 43 63,
le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 12h à Plancoët.

Le C.L.I.C maintient toutefois ses
permanences quotidiennes dans ses locaux:
Espace Atlante Entreprises - 7, rue de la violette à Quévert

● MESSAGE DE LA C.P.A.M.

Aide au paiement d'une complémentaire santé :
du nouveau depuis le 1^{er} juillet

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher
mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux.

L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité
des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri
d'une hospitalisation par exemple. Selon vos ressources,
l'Assurance Maladie vous accompagne pour bénéficier d'une
complémentaire santé.

Des solutions existent pour vous aider à mieux vous soigner :
la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)
ou l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS).

Renseignez-vous sur le site : www.ameli.fr/assures

L'un de vos proches est hospitalisé dans l'agglomération de Saint-Brieuc et vous souhaitez rester près de lui,



ou vous êtes soigné(e) en ambulatoire dans la région briochine et vous souhaitez être logé(e) à proximité du service de soins,

Et vous cherchez un hébergement sur Saint-Brieuc.

Savez-vous que La Maison des Familles, accessible aux personnes à mobilité réduite, vous propose un hébergement sur le site de l'hôpital Yves LE FOLL ?

Pour toute information vous pouvez nous contacter en appelant le **02 96 78 20 20**, ou par courriel à maisondesfamilles22@orange.fr ou vous rendre sur notre site internet : www.maisondesfamilles22.fr



● LES IMPÔTS LOCAUX DE 2015 - Rectificatif

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.

Si vous avez déjà payé, vous serez automatiquement remboursés.

Si besoin vous pourrez en faire la demande dès le 9 novembre auprès des services des impôts.

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur www.impôts.gouv.fr

● TÉLÉVISION TNT HD

A compter du 5 Avril 2016 la TNT (Télévision Numérique Terrestre) **passé en HD** (Haute Définition). L'observatoire de l'équipement audiovisuel estime qu'environ 10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent pas de récepteur compatible avec la HD. Afin de savoir s'il est nécessaire d'acquérir un équipement TNT HD (dont le coût est estimé à environ 25€) vous pouvez faire appel à un technicien ou consulter le site www.recevoirlatnt.fr

Sachez déjà que si vous êtes sur la chaîne 7 et que le sigle HD apparaît en haut à gauche après ARTE, votre téléviseur est compatible. Si vous ne savez pas comment faire pour vérifier, et que vous n'avez personne pour vous aider, appelez la mairie, nous essaierons de vous apporter une solution.

Déchetterie de Plancoët - Zone artisanale de Nazareth - 22130 Plancoët - Tél. 02 96 80 29 72

Fermé dimanches et jours fériés toute l'année

Du 1er février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	

Du 1er novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	

Déchetterie de La Landec - Zone artisanale de Beauvent - 22980 La Landec - Tél. 02 96 82 13 71

Fermé dimanches et jours fériés toute l'année

Du 1er février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	

Du 1er novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	

Depuis le regroupement des deux communautés de communes, vous pouvez vous rendre à votre convenance dans l'une ou l'autre déchetterie.

La vie communale

● COMICE AGRICOLE

À la suite de la réunion de préparation qui a eu lieu 4 jours avant le comice agricole, les organisateurs étaient très confiants sur le bon déroulement de la journée. Ils avaient raison. Les conditions météo ont grandement contribué à ce succès, et c'est une constante à Bourseul, puisque lors de l'édition précédente, 10 ans auparavant, c'était déjà le cas. Le vide grenier a l'avantage d'apporter une animation très tôt dans la journée, ce qui laisse le temps au monde agricole de se préparer.



Les animations prévues lors de l'apéritif offert par la municipalité, ont été très appréciées. Les prestations du groupe de l'école de musique intercommunale (composée à 80% de jeunes Bourseulais), du groupe de danse country ou de Daniel Benoit, le contou local, ont contribué à créer la bonne ambiance qui a régné tout au long de cette journée.

Côté repas, les cochons grillés ont plu, puisque 450 repas ont été servis et les bénévoles se sont contentés d'éplucher les restes. Au stand des galettes saucisses les 400 portions prévues ont trouvé preneurs très tôt, les 250 qui sont arrivées en supplément ont également été vendues, il n'est rien resté non plus des 750 crêpes qui ont toutes été fabriquées par des bénévoles Bourseulaises.

En début d'après-midi, les passionnés ont suivi les concours d'animaux ou le concours de labour. Les autres ont pu admirer le spectacle offert par les jeunes lors des courses de tracteurs-tondeuses.

La journée s'est conclue par un banquet à la salle des fêtes. Malheureusement nous n'avons pas pu répondre positivement à toutes les demandes pour y participer mais nous sommes limités à la capacité de la salle. À noter que l'équipe du comice avait délégué le service du repas à l'association Mathilda de Bourseul.

Etat Civil

● NAISSANCES

Constance ÉRUDEL,

filles de Frédéric ÉRUDEL et de Julie LESSCHAEVE, domiciliés à Bourseul (22), « La Ville es Robert », est née le 14 août 2015 à Saint-Malo (35),

Sacha AILLET,

fil de Romain AILLET et de Myriam LE MELLOTT, domiciliés à Bourseul (22), au 5 bis rue de l'Arguenon, est né le 7 octobre 2015 à Dinan (22),

Aaron SCHREINER,

fil de Jean-Baptiste SCHREINER et de Nathalie BASSET, domiciliés à Bourseul (22), « La Ville Salmon », est né le 20 octobre 2015 à Dinan (22),

Ambre LOUCHART,

filles de Séverine LOUCHART, domiciliée à Bourseul (22), Impasse de la Louvelais, est née le 26 octobre 2015 à Saint-Brieuc (22).

● MARIAGES

Le 13 juin 2015, **Morgan GILLET**, Gendarme, avec **Lucie JOUAN**, infirmière, résidente à Bourseul (Côtes d'Armor), « La Landelle », domiciliés à Melun (Seine et Marne), au 54 avenue de Corbeil ;

Le 8 août 2015, **Glenn SIMON**, Technicien d'élevage, avec **Anne-Sophie ORIN**, responsable qualité, résidente à Bourseul (Côtes d'Armor), au 9, rue Chappedelaine domiciliés à Plédéliac (Côtes d'Armor), « Saint André » ;

Le 15 août 2015, **Kévin Kobilnyk**, Intérimaire, avec **Justine RUAULT**, Animatrice, domiciliés à Bourseul (Côtes d'Armor), « La Chapelle Saint Maleu » ;

Le 22 août 2015, **Claude GUILBERT**, Maçon, avec **Laëtitia MARTIN**, employée d'usine, domiciliés à Bourseul (Côtes d'Armor), « La Treunais » ;

Le 22 août 2015, **Stéphanie FIÉVET**, Agent de production, avec **Émilie CUVELIER**, sans profession, domiciliées à Bourseul (Côtes d'Armor), au 12, rue des Camélias ;

Annonces

Cherche photos de la fête de la vieille à Bourseul

Madame Louise PAUWELS est à la recherche de photos de la fête de la vieille de 2001 (principalement la photo de groupe) pour ses amis du Berry, qui ont participé à cette manifestation.

Si vous en possédez, merci de la contacter au : 06 71 99 58 32

Mail : louise.pauwels@orange.fr

Ou à « La Basse Lande » - Bourseul

Covoiturage

Madame Solenne ZUNDEL est à la recherche de personnes qui accepteraient de faire du covoiturage pour les trajets scolaires de la Tremblais au collège de Plancoët.

Merci de la contacter au 06 50 59 93 93

● NOCES DE DIAMANT

Le 10 octobre 2015, **Pierre MACÉ** et son épouse **Louise GAULTIER**, domiciliés à Bourseul (22), « La Croix Saint Maleu », Mariés le 10 octobre 1955 à Plancoët, ont célébré leurs 60 ans de mariage à la mairie de Bourseul.

● DÉCÈS

Le 9 juin 2015, est décédé, **René, Daniel, Michel TARDIF**, 62 ans, domicilié à Bourseul (22), « Les Landes Marettes ».

Le 10 juin 2015, est décédée, **Angélique, Noémie, Marie RENAULT**, veuve **HAMON**, 95 ans, domiciliée à Bourseul (22), « La Roblinais »,

Le 7 juillet 2015, est décédée, **Julia, Marie, Ernestine CHESNAIS**, épouse **GAULTIER**, 92 ans, domiciliée à Bourseul (22), « Les Chatelliers »,

Le 24 novembre 2015, est décédée, **Annie, Joséphine, Marie, Christine LEGAGNOUX**, épouse **FORNER**, 63 ans, domiciliée à Bourseul (22), au 8, rue des Camélias.

Calendrier des Fêtes 2016

Janvier

- 6 « La Boule Bourseulaise » - *Assemblée Générale* dans la salle André Hénon
- 9 *Vœux du Maire* dans la salle Polyvalente
- 19 « L'Amicale des Anciens Combattants » *Galette des rois* dans la salle A. Hénon
- 20 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*
- 23 « L'Amicale Laïque de Bourseul » *Repas Classe de neige*

Février

- 17 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*
- 26-27-28 « Le p'tit Théâtre de Bourseul » *Représentation théâtrale* dans la salle Polyvalente (le vendredi au profit de l'Amicale Laïque)

Mars

- 5 « L'Amicale Laïque de Bourseul » - *Bal disco* dans la salle polyvalente
- 12 « Mathilda - Vaincre Lafora » - *Repas Karaoké* dans la salle Polyvalente
- 16 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*
- 19 *Commémoration de la Guerre d'Algérie*
- 26 « Bourseul Moto Club » *Repas ambiance cabaret*, salle polyvalente

Avril

- 9 « La Boule Bourseulaise » - *Triplettes Formées*
- 20 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*

- 23 « Société de chasse » - *Repas*, Salle Polyvalente
- 30 « Mathilda - Vaincre Lafora » *salon VDI* dans la salle Polyvalente

Mai

- 7-13 L'Amicale des Anciens Combattants, *Voyage en Ardèche*
- 16 « Amicale Laïque de Bourseul » - *Loto* Salle des Fêtes de Plédéliac
- 18 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*
- 25 « Le Comité des Fêtes » - *Courses cyclistes*

Juin

- 01 « La Boule Bourseulaise » *Concours de Boules « Challenge Municipal »*
- 11 « La Boule Bourseulaise » - *Repas du club*
- 15 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*
- 18 « Mathilda - Vaincre Lafora » - *Fête de la musique* au stade de foot
- 27 « Amicale Laïque de Bourseul » - *Kermesse*

Juillet

- 3 ou 10 « Le Comité des Fêtes » - *Inter quartier* au terrain de foot
- 20 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*

Août

- 6 « Mathilda - Vaincre Lafora » - *Concours de palets* au stade de foot
- 17 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*

● ASSOCIATION MATHILDA VAINCRE LAFORA

L'association Mathilda de la commune de Bourseul est récente, elle a été constituée le 30/12/2014, publiée officiellement le 07/02/2015.

Son objet social: lutter contre la maladie LAFORA et aider à la recherche d'un traitement n'existant pas aujourd'hui, avec une priorité pour l'association Bourseulaise: aider une famille, dont les trois enfants sont atteints de cette maladie, à financer les dépenses non prises en charge par notre système de santé (médicaments, déplacements...).

Les événements de la vie, la connaissance de personnes vivant au quotidien la maladie sont à l'origine de la création de l'association. Pour récolter des fonds, l'association a déjà réalisé quelques événements en 2015, tels que le concours de palets ou le salon VDI et artisanat, ce qui a déjà permis de financer un déplacement à l'hôpital de Marseille, seul endroit en France spécialisé dans la maladie LAFORA. Un autre déplacement est prévu en février 2016 et l'association participera encore au financement de celui-ci.

Les événements de 2015 pour récolter des fonds seront reconduits pour l'année 2016. D'autres idées existent et ne demandent qu'à se développer. Le bureau actuel est restreint, toute personne intéressée sera la bienvenue pour l'intégrer.



De gauche à droite : Elodie (secrétaire), Mathilda, Régis (président), Morgane (trésorière)

L'association reçoit aussi des dons qui peuvent permettre aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôts.

Nous ne pouvons qu'espérer que cette association réussisse dans son entreprise et surtout que cette maladie puisse un jour se guérir.

MATHILDA - Vaincre Lafora
M. GUYOMARD dit LEDAN Régis
7, rue des Jonquilles - 22130 Bourseul
Tél. 02 96 84 16 42

La maladie de Lafora fait partie des Epilepsies-Myoclonies Progressives. Les premiers signes cliniques surviennent au cours de la seconde enfance et se caractérisent par des crises d'épilepsie et des secousses myocloniques. Son évolution est marquée par une dégénérescence lente et progressive du système nerveux et une détérioration des fonctions cérébrales aboutissant à un état de dépendance complète du malade. Celui-ci devient alors incapable de se mouvoir, de parler, de s'alimenter seul. L'espérance de vie peut atteindre 10 ans après l'apparition des premiers signes neurologiques. La maladie de Lafora est une maladie héréditaire transmise sur un mode récessif, c'est à dire que deux copies du gène responsable doivent être présentes pour que la maladie apparaisse. Lorsque chacun des parents est porteur du gène, la probabilité qu'un de leurs enfants développe la maladie est de 0,25. L'anomalie responsable se situe au niveau d'un gène commandant la synthèse d'une protéine thyrosine phosphatase. Ce gène a été cloné en 1999 par le laboratoire de génétique de la Fondation Jiménez Diaz de Madrid. Un deuxième gène a été identifié, et on sait qu'un troisième gène est responsable de quelques cas de Lafora. La maladie de Lafora fait partie des maladies orphelines pour lesquelles le petit nombre de malades ne permet pas à l'industrie pharmaceutique d'amortir les coûts de recherche et de développement de médicaments qui soigneraient la maladie. La recherche est donc financée uniquement par des fonds publics et des dons privés.

MA RUCHE : JE LA DÉCLARE !



GDSA 22

Pour nous, apiculteurs bretons, la déclaration de novembre est devenue la bonne habitude. Continuons.

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

- Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.
- Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Ma déclaration 2015?

A réaliser au plus vite par formulaire papier auprès de votre GDS **avant le 31 Octobre 2015.**

Ma déclaration 2016?

A réaliser si possible sur le site entre le 1er novembre 2015 et le 28 février 2016.

● DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'AMÉNAGER

Demandeur	Nature de la construction	Lieu de la construction
Gaëc de l'Ormelais	Extension de la stabulation et construction d'une fosse	La Basse Lande
COLAS Benoit	Maison	La Rabiennais
LAMETTE Johnny DELAUNE Gladys	Maison	La Basse Lande
JOUFFE Ronan et Marie-Laure	Modification des ouvertures et percement mur de clôture pour 2 futurs logements	Saint-Méen
EARL DES BLÉS D'OR	Hangar agricole	La Croix

● DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demandeur	Nature des travaux	Lieu des travaux
STROOBANTS Sylvester	Atelier/salle de jeu et préau	Le Pau
JOUFFE Ronan	Modification des ouvertures	Saint Méen
SOULABAILLE Cédric	Extension et préau	14, La ville Hamonet
OLÉRON Michel	Vélux	La Motte aux Marais
DESPRE Marcel	Division de terrain	La Treunais

● DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR

Demandeur	Nature des travaux	Lieu des travaux
STROOBANTS Sylvester	Abri en bois	Le Pau

● CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Lors de la cérémonie du 11 novembre, Mme BOLLOCH Gaëlle, 34 ans, s'est vue remettre la croix des anciens combattants et la médaille des blessés de guerres. Entrée dans l'armée de terre en tant que militaire du rang, elle franchit les échelons, notamment en passant par l'école des sous-officiers de Saint-Maixent d'où elle ressort Maréchal des logis (sergent). Lors de ses 10 ans d'armée, elle partira à plusieurs reprises en opérations extérieures. C'est d'ailleurs lors d'une de ces opérations, en Bosnie, qu'elle sera grièvement blessée et rapatriée en urgence. Elle préférera quitter l'institution après 10 années de service bien rempli en tant que Maréchal des logis Chef (Sergent-chef). Depuis, elle s'engage à faire valoir les droits des militaires, de toutes armées, d'active ou à la retraite, grâce à l'association « FOB » (Fédération des OPEX de Bretagne), dont elle est la secrétaire régionale.



● CLASSE 5

Le samedi 24 octobre par une belle journée de fin de saison, les classes 5 se sont retrouvées à la salle des fêtes de Bourseul et 106 convives ont pris part au repas préparé par la société « DOMINÉ DSP TRAITEUR » de Saint-Michel de Plélan.



Monsieur André Macé, né en 1935 était le doyen de cette assemblée et la plus jeune Anaïs Cornillet qui est née en 2005.

Ces rencontres intergénérationnelles sont intéressantes à plus d'un titre et c'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que s'est déroulé cet après-midi que nous pouvons qualifier de trop court tellement les conversations allaient bon train, les souvenirs, le présent et l'avenir s'étaient invités naturellement à table.

Nous remercions tous les convives qui nous ont honorés de leur présence, qui ont participé pleinement à la réussite et à l'animation de cet après-midi. N'oublions pas de saluer l'équipe de bénévoles qui est à l'origine de ce rassemblement et s'est investie pour préparer cette rencontre.

Merci à la municipalité d'avoir mis à disposition la salle des Fêtes qui favorise ainsi ces rencontres.

Les personnes qui seraient intéressées par la photo peuvent en faire la demande à la mairie en laissant leur adresse mail.

LA CLASSE 6

Les personnes qui souhaiteraient organiser une réunion pour les classes 6 en 2016 peuvent se faire connaître dès à présent auprès de la mairie.

Dans les associations...

● JEUNESS'CLUB

L'association est à nouveau en éveil. Un groupe de jeunes est motivé pour proposer des activités.

Son président, Mathieu JOSSELIN est joignable au 06 82 76 89 00

● LE COMITÉ DES FÊTES

Le nouveau bureau a été créé. Monsieur RAFFRAY Christophe est le nouveau président. Vous pouvez le contacter au 06 33 74 51 76



Nouveaux artisans et commerçants

REPRISE DU SALON DE COIFFURE



Claire PERROQUIN s'est installée très jeune à Bourseul, en 2008, avant de devenir Madame BOUGEARD et maman. Après sept années passées à coiffer sa clientèle, elle a fait le choix de vendre son commerce à Françoise ERMEL. Nous les avons rencontrées toutes les deux : « Je remercie la municipalité pour l'accueil qui m'a été réservé, dit Claire, je veux également remercier toute la clientèle pour sa fidélité pendant ces années et souhaiter « bon vent » à Françoise qui me succède ».

Françoise arrive de Quévert. Elle possède une expérience éprouvée qu'elle souhaite, pour son épanouissement personnel, mettre au service de la clientèle. Elle sera assistée de Solène qui poursuivra son apprentissage dans le cadre de son brevet de maîtrise.

Le salon, qui a subi un relooking, vous propose toutes coiffures, pour madame ou monsieur, avec toujours à l'esprit, la quête d'une coiffure soignée. L'accueil sera assuré de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du mardi au jeudi, les deux derniers

jours, ce sera journée continue de 9h à 18h30 le vendredi et de 9h à 17h le samedi.

Françoise se dit « satisfaite de l'accompagnement à l'installation qui a été faite par la municipalité » et affiche sa « volonté de réussite dans l'art d'entreprendre pour la satisfaction de la clientèle et la dynamique commerciale de la commune ». Elle espère vous accueillir prochainement dans un local agréable et lumineux.

LA PIZZ' A VOTRE SERVICE !

Votre camion Pizzas est à votre disposition sur la place de l'église tous les mardis à partir de 18h.

« La PIZZ' » vous propose également des prestations à la carte : fête familiale, crémaillère, anniversaire, soirée entre amis, retour de mariage et autres cérémonies.

Pour plus de détails sur ces prestations merci de contacter Frédéric.

Vous pouvez réserver vos pizzas et ceci à partir de 17h en appelant « LA PIZZ' » au 06 77 04 82 88.



LA RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE CHEZ LOUISE PAUWELS



Née aux Pays-Bas, elle habite depuis 1988 à Bourseul. Cadre du secteur d'éducation et du médico-social, elle s'est orientée vers le bien-être. Elle a suivi des formations en réflexologie plantaire et massages bien-être. Maintenant elle se trouve en 2^{ème} année d'études de médecine traditionnelle chinoise.

Depuis janvier 2015 elle vous accueille sur rendez-vous à la Basse Lande à Bourseul, dans un espace relaxant, pour des séances de réflexologie plantaire et massage crânien indien.

Pour plus de renseignements ou prendre rendez-vous :

Madame PAUWELS au 06 71 99 58 32

Site internet : www.bien-etre-7-le-pied.eu

